

Fiche 7 ► **AUDIT DES CHANTIERS DE VACCINATION PAR LES VÉTÉRINAIRES.**

Objet et contexte

A. Cette fiche concerne la supervision vétérinaire de l'acte vaccinal réalisé par des équipes professionnelles de vaccination, voire des éleveurs souhaitant vacciner leurs propres animaux ; supervision demandée par le règlement délégué européen encadrant la vaccination.

B. En effet, l'administration du vaccin peut être réalisée par un vétérinaire ou déléguée respectivement :

- soit aux éleveurs et à leurs salariés pour les seuls animaux leur appartenant (article L243-2 du code rural et de la pêche maritime),
- soit à des techniciens d'équipes de vaccination professionnelles et indépendantes (article L243-3 alinéa 6 du code rural et de la pêche maritime). Il est à noter que ces délégués ne peuvent notamment pas être salariés d'organisations de productions animales ou même de cabinets vétérinaires. Une formation spécifique est obligatoire.

En contrepartie, seules des personnes dûment habilitées à réaliser cette vaccination peuvent l'exécuter et le vétérinaire est responsable réglementairement de la supervision de l'acte médical délégué qu'est la vaccination et devra mettre en œuvre une série d'éléments lui permettant de réaliser cette supervision. Parmi ces éléments : formation initiale et continue des opérateurs et encadrement de la qualité des vaccinations notamment au moyen d'examen sérologiques complémentaires permettant d'objectiver et de qualifier l'administration du vaccin. De surcroît, dans le cas de la délégation aux éleveurs, il est prévu que le vétérinaire assiste et audite le tout premier chantier afin de s'assurer de son bon déroulement et de la maîtrise technique par le producteur.

L'audit de vaccination est un élément à la fois de validation terrain de la formation, des compétences techniques des opérateurs et un élément de l'encadrement qualité des délégués, permettant un certain niveau de certification de la vaccination.

La profession vétérinaire s'est engagée à réaliser un nombre minimum d'audits correspondant à environ 10% des élevages de palmipèdes français soit environ 260 interventions annuelles. Il conviendra de s'assurer que tous les éleveurs délégués ont été audités ainsi que l'ensemble des équipes professionnelles. De plus, à la lumière d'éventuelles non-conformités constatées au cours

d'audits précédents ou sur les examens sérologiques, la logique voudra que des entreprises ou certains de leurs opérateurs soient accompagnés de manière plus rapprochée.

Cet outil ou ces outils, doi(ven)t concerner, dans un premier temps les vaccinations en élevage mais intégrer aussi les audits qui devront avoir lieu en cas de vaccination au couvoir.

Détails des procédures.

Des trames d'audits de vaccination sont déjà utilisées par les vétérinaires en élevage comme au couvoir.

A titre d'exemple, le laboratoire Boehringer Ingelheim peut fournir des codes d'accès pour son application BIPE d'audit de vaccination.

S'agissant des audits vétérinaires de vaccination contre l'IAHP, certaines mentions spécifiques sont indispensables à la traçabilité et rappelées dans le modèle fourni en annexe.

Cette grille d'audit en annexe, est adaptée aussi bien aux injections de primo-vaccination qu'aux rappels, en couvoir ou en élevage, et vise à s'assurer de la bonne administration du vaccin et à la bonne couverture immunitaire qui en découle. S'agissant de vaccins inactivés injectables, la qualité de l'administration à l'échelle individuelle est primordiale. Au-delà de ces considérations cruciales, ces grilles s'attachent à d'autres points critiques, tels que la conservation et la préparation des doses, le bon respect des mesures de biosécurité, de bien-être animale et des exigences de traçabilité spécifiques à la vaccination IAHP.

Où trouver les fiches opérationnelles à jour ?

Les fiches sont évolutives : malgré une large préparation de l'administration, des filières et des vétérinaires, nous allons évidemment « apprendre en marchant ». Les fiches vont s'enrichir des expériences terrain.

Les fiches opérationnelles sont indexées : en pied des pages impaires, vous trouverez l'indexation du type F1 (numéro de la fiche – V2023-1 : première version de 2023).

Vérifiez en ligne la dernière version en cours : connectez-vous à partir du 02 octobre 2023 svp

https://www.sngtv.org/4DACTION/ACCES_DIRECT/20583

Contacts de la commission aviaire SNGTV : commission.aviaire@sngtv.org

Equipe de la commission aviaire SNGTV : Pauline Bernard, Patrick Chabrol, Laurent Deffreix, Jean-Charles Donval, Ghislaine Eddarai, Xavier Gautier, Sophie Lagadec, François Landais, Jocelyn Marguerie, Mokrane Mellal, Olivier Salandre.

MODELE D'AUDIT VACCINATION IAHP EN ELEVAGE.

A. Données Générales

Date

Données élevage (adresse, nom, vétérinaire sanitaire)

Données vaccinateurs (éleveurs ou entreprise + intervenants, statut formation...)

Données lot (numéro IMEP, INUAV, numéro d'intervention de vaccination Calypso précédente si ce n'est pas une première vaccination, date MEP, effectif, âge, conformité avec le programme vaccinal théorique)

Données vaccin (nom, n° lot, péremption, première vaccination, deuxième vaccination ou rappel, autre vaccin administré conjointement)

B. Données sanitaires et biosécurité

Respect des mesures d'entrée ZPro

Respect des mesures d'entrée UP

Aspect des animaux (aplombs, emplumement, absence de mortalité / pathologie intercurrente / signes cliniques)

C. Préparation et organisation de l' intervention

Qualité litière

Mise à jeûn

Compartimentation étanche du bâtiment

Taille adaptée du parc d'attrapage

Adéquation nbre attrapeurs / vaccinateurs

Mode préhension (corps, patte, aile, tête) et lâcher (plan incliné / chute libre)

Poste de travail (table, planche, rien, assis / debout)

Accès à l'eau et/ou aliment après administration

D. Vaccin

Acheminement sous chaîne du froid

Flacons neufs

Ordonnance

Remise / maintien à température

Homogénéisation avant chantier

E. Matériel d' injection

Modèle seringue

Propreté / protocole désinfection

Vérification du réglage

Modèle / dimensions adaptées des aiguilles

Aiguilles neuves au démarrage

F. Administration

Présentation / contention adaptée

Voie d'administration / site d'injection OK

Cadence OK

Reprise si injection manquée le cas échéant

Fréquence de remplacement des aiguilles

Homogénéisation du vaccin en cours d'administration

Absence de sang / reflux au point d'injection

Durée du chantier prévue ou constatée

Tous les animaux ont été vaccinés

Vérification a posteriori que la quantité de vaccin non administré est cohérente avec l'effectif et les doses délivrées

Transmission CR en bonne et due forme